



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu Atelier technique Actualité Communautaire - 1er Février 2017 - Bilbao

Après avoir accueilli les Membres, et qu'ils eurent été remerciés pour leur présence, une mise en perspective de l'ordre du jour de cette réunion a été réalisée.

Cette réunion se veut en effet dédiée à la réalisation d'un bilan des décisions récemment adoptées par les Institutions, afin d'orienter au mieux les travaux du CC Sud pour l'exercice à venir.

En outre un rapide point sur la vie du CC Sud sera traité et il a été proposé et validé d'inclure dans l'agenda de travail une présentation portant sur les conclusions de l'atelier Pêche Plaisance organisé à Vigo en Novembre 2016.

Vie du CC Sud

Absence temporaire des ONG environnementales et perspectives :

Les ONG Environnementales Membres du CC Sud poursuivent manifestement leur suspension temporaire d'implication au sein du CC Sud. Les raisons expliquant cet état de fait n'ont pas changé, et portent sur la catégorisation des organisations Membres des CC pour les sièges du Comité Exécutif, en lien avec la décision prise l'an dernier par l'AG du CC Sud.

Interrogée par les ONG, et soucieuse de tenter de débloquer cette situation qui ne concerne pas que le CC Sud, la Commission Européenne réfléchit depuis plusieurs mois sur différentes options. A ce jour, elle pourrait proposer une modification de l'Acte Délégué régissant le fonctionnement des CC, afin de formaliser le processus d'autodétermination collège par collège pour la composition des comités exécutifs, et d'ajouter qu'en cas de litiges, l'arbitrage devra être réalisé par les AG de chaque CC, sur la base d'éléments fiables et vérifiables.

Ces réflexions doivent toutefois encore faire l'objet d'examens au cours de consultation internes à la Commission. Elles ne seront pas ailleurs proposées que dans le cas où elles apporteraient une réelle plus value. Dès lors que connues, ces propositions seront par ailleurs transmises au CC Sud.

Les ONG environnementales se sont par ailleurs réunies le 31/01/2017, pour décider de leur positionnement ultérieur et ont souhaité informer les Membres du CC Sud de leur avis. Si elles demeurent désireuses de poursuivre leurs travaux au sein du CC Sud, tant que la composition actuelle du collège société civile ne sera pas modifiée, leur suspension temporaire perdurera. Afin de d'être force de proposition, elles ont proposé à la Commission Européenne une modification de l'article 2.2 de l'AD, de telle sorte





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient • FRANCE
+ 33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

qu'une liste de critères permettent une identification plus simple des structures relevant du secteur. Le contenu précis de cette proposition a été traduit et relayé aux Membres. Il a ainsi été constaté que cette proposition visait aussi à élargir le champ des structures devant être considérées comme sectorielles, et à réduire ainsi très fortement l'espace d'interprétation propre à chaque CC.

Ces éléments d'information ont amené de nombreuses réactions. De manière unanime, tous les intervenants ont déploré l'absence des ONG, entraînant un fonctionnement non naturel du CC Sud. Pour plusieurs Membres, le Président et le Secrétariat du CC Sud devraient reprendre contact avec les ONGs, afin de trouver une solution consensuelle permettant leur retour. Pour d'autres, il faut avant tout que la Commission se positionne.

Le Président et le Secrétaire ont précisé qu'ils avaient toujours maintenu un dialogue avec les ONG, par différents moyens. De plus, ils ont rappelé qu'ils avaient milité pour l'organisation d'une réunion associant toutes les parties, proposition qui n'a malheureusement pas été activée. Il semble de plus compliqué de réconcilier les positions exprimées de manière majoritaire par les membres du CC Sud, lors de la précédente Assemblée Générale, avec celle formulée par les ONG aujourd'hui.

En conclusion, seul un positionnement nouveau de la Commission semble à même de pouvoir modifier la situation, et il conviendra donc d'attendre le point de vue officiel de la Commission.

Rénovation statutaire :

Les Membres ont été informés de la méthode ayant été définie par le Comité Exécutif en ce qui concerne la révision statutaire. Ainsi que l'a démontré la précédente Assemblée Générale, la règle de décision couvrant la modification des statuts n'est plus en adéquation avec le nombre actuel de Membres du CC Sud. En particulier, l'absentéisme serait susceptible de reporter à plusieurs reprises cette rénovation statutaire, qui, pour mémoire, vise avant tout à fiabiliser le fonctionnement du CC Sud d'un point de vue juridique. En conséquence, il sera organisé deux AGE cette année, la première en avril, afin de proposer une nouvelle règle de décision pour la modification statutaire (2/3 des organisations présentes ou représentées, devant représenter 50% de toutes les Organisations Membres), avant que l'AG annuelle et estivale ne procède véritablement à la rénovation. En outre, un débat sera organisé au Printemps pour régler les principales questions subsistantes.

Ayant été précisé que cette proposition permettrait en outre de se donner une marge de manœuvre qui apparaît comme nécessaire sur un sujet aussi compliqué et diffus, cette proposition n'a pas été remise en question. Il appartiendra bien sûr au secrétariat de veiller à ce que lors de l'AGE d'avril, le processus annuel d'adhésion de chacun de ses Membre, et l'exercice de représentation, soit parfaitement réalisés.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Possibilités de Pêche

Conseil des Ministres Pêches Profondes :

Pour le CC Sud, le principal enjeu de ce Conseil concernait la dorade rose en zone CIEM X. Un avis avait été adopté sur ce sujet et dans ce cadre, visant à la reconduction des Possibilités de Pêche pour 2 ans, sur la base de nouvelles informations scientifiques.

L'obtention de cette reconduction a été très appréciée, notamment par les Membres Açoréens, pour qui cette négociation revêtait une importance capitale.

Pour autant, il a aussi été souligné combien il serait judicieux de travailler de manière plus globale sur la gestion conjointe des principales espèces démersales aux Açores, incluant une dimension socio économique, et une meilleure connaissance des activités de Pêche Plaisance.

Pour ce qui concerne la Dorade Rose dans le Golfe de Gascogne, il a par ailleurs été indiqué qu'au niveau local, les ressentis en termes d'abondance avaient pu nettement s'améliorer sur la période récente. Des travaux en partenariat avec les scientifiques sont en cours, et visent entre autre à une gestion plus fine de ce stock d'un point de vue géographique.

ICCAT :

Bien que non prévenu de manière anticipée par le Secrétariat, le représentant du CC Sud au sein de l'ICCAT, Enrique Paz, a réalisé un excellent bilan global des décisions adoptées cette année. A ses yeux, l'édition 2016 de la Plénière de l'ICCAT aura été relativement modeste dans sa portée, au contraire des perspectives pour 2017.

Les décisions adoptées portent essentiellement:

- Sur le Thon Germon : Faute de pouvoir adopter une règle d'exploitation dès cette année, les Parties Prenantes ont défini des Possibilités de Pêche pour les 4 prochaines années (Roll Over 2017 et 2018 puis 30 Mille Tonnes en 2019 et 2020). Ces niveaux doivent être considérés comme transitoires, dans l'attente des décisions sur une stratégie d'exploitation pluriannuelle.
- Sur l'Espadon : Un TAC a été défini pour encadrer l'exploitation de ce stock.
- Sur le requin peau bleue : Un niveau de captures de référence a été défini, en s'appuyant sur l'historique des captures entre 2011 et 2015. Ce niveau doit être perçu comme un seuil de vigilance, dans l'attente de la prochaine évaluation.
- Sur le Thon rouge : La recommandation de 2014 a été appliquée, conduisant en une augmentation de 20% des Possibilités de Pêche. Une nouvelle évaluation de ce stock sera réalisée l'an prochain.





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient • FRANCE
+ 33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

- Sur la lutte contre le Finning et la politique des ailerons naturellement attachées : une nouvelle fois, l'Union Européenne n'a pas été en mesure de convaincre l'ensemble des Parties Prenantes.

En complément de ce bilan, les interventions des Membres ont porté sur plusieurs points :

- Stratégie d'exploitation : des désaccords ont été exprimés sur les objectifs de gestion (MSY), les modalités de gestion et de répartition des quotas, en lien avec l'Obligation de Débarquement, pour ce qui concerne le Thon Rouge. La Plateforme de la Pêche Artisanale a en particulier déploré que l'augmentation du TAC ne bénéficie pas plus à la Pêche Artisanale, et souhaité une modification de la répartition Française du quota entre Façades.
- Clé de répartition du TAC de Thon Rouge : il est vraisemblable que certaines Parties essayent d'augmenter leur part dans la répartition du TAC, au détriment de l'Union Européenne, lors des négociations à venir l'an prochain sur le thon rouge. Il conviendra donc d'être particulièrement vigilant.
- En ce qui concerne le Germon, la décision adoptée a été déplorée. Un partenariat avec les scientifiques qui aurait sans doute pu être plus poussé et un positionnement tardif du CC Sud, après les réunions communautaires définissant les objectifs de négociations ont été identifiés comme cause de cet échec. Au delà de ces constats, il a été estimé qu'une sous-exploitation de ce stock serait préjudiciable, et qu'elle constituerait une évidente non optimisation de la ressource. A cette fin, il sera demandé aux Instituts Scientifiques compétents d'évaluer les décisions adoptées cette année, afin d'orienter les débats et positionnements à venir.

En outre, des interventions plus ciblées, portant sur la répartition du quota de thon rouge au Portugal, trop au bénéfice des madragues selon certains membres, et sur les impacts des DCP sur les pêcheries artisanales de thons ont été exprimées.

Conseil des Ministres de fin d'année :

Les Membres ont été invités à s'exprimer sur le bilan des négociations du Conseil de fin d'année en ce qui concerne les possibilités de Pêche. Tout particulièrement, il leur a été demandé de dépasser le cadre d'analyse Satisfaction – Déception – Incompréhension qui accompagne de manière mécanique de telles négociations, pour identifier des axes de travail pour l'année à venir.

Les différentes interventions ont fait apparaître les points suivants :

- Gestion du Bar dans les eaux du CC Sud : de manière majoritaire, les Membres se sont estimés heureux que la proposition de la Commission ait finalement pu être retirée.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Selon plusieurs Membres, cette proposition n'aurait que peu améliorée la gestion de la Ressource, en contraignant certains navires de pêche à d'inévitables rejets. Même si des mesures de gestion ont été adoptées au niveau national, pour certains Membres et en particulier pour la Plateforme, il conviendrait de les renforcer, du fait des rendements observés par certains métiers, laissant craindre une nette diminution de la ressource. Dans ce cadre, une reprise des travaux en Inter-CC a été souhaitée. Les résultats du Benchmark qui aura lieu cette année devront être analysés dans le détail, au de nombreuses interrogations persistantes (Identité des Stocks..).

- En ce qui concerne les nouvelles modalités de gestion des Raies, les décisions récemment adoptées ont été appréciées. Cependant, il conviendrait d'aller plus loin dans l'expertise scientifique, en renforçant les données mises à disposition des scientifiques.
- Il serait souhaitable, que pour tous les stocks dont l'expertise scientifique est parcellaire, l'application du principe de stabilité présumée, soit appliquée (merlan VIII, Lieu Jaune VIII).
- L'application directe et non conflictuelle de la règle d'exploitation de l'anchois VIII a été appréciée à sa juste valeur, et doit être considérée comme un exemple.

Point d'actualités communautaires

Nouveau Cadre des Mesures Techniques :

Les Membres ont été informés des éléments de calendrier entourant l'adoption de ce rapport. En ce qui concerne les travaux du Conseil, malgré de nombreuses réunions, les débats semblent aujourd'hui bloqués, du fait de négociations difficiles entourant les maillages. Au sein du parlement Européen, les travaux n'ont pas encore officiellement démarré. Néanmoins, le rapporteur, M. Mato, est bien conscient de tous les enjeux, notamment sur le maintien des normes existantes. Le calendrier de travail n'est pas encore connu. A ce stade, il est impossible de prévoir la date de début du trilogue, et encore moins la date d'adoption formelle de ce Cadre.

Ce nouveau Cadre ayant vocation à être complété, notamment via la régionalisation, il est probable et regrettable que cet important outil ne soit pleinement opérationnel qu'en fin de PCP. Des doutes et craintes ont par ailleurs été exprimés, quant à l'absence de convergence et de lien entre le futur plan de gestion, et les Mesures Techniques.

Contrôle :

L'évaluation du Cadre du Contrôles des Pêches en Europe par la Commission a pris un retard certain, par rapport à l'agenda initial. Aujourd'hui, l'analyse réalisée par la DG Mare touche à sa fin, mais néanmoins, un délai de deux mois sera encore nécessaire avant la publication officielle, du fait de consultations internes en cours. Il est prévu que la Commission partagera avec les Parties Prenantes les résultats de son analyse, et envisagera aussi de manière collective comment mettre en œuvre au mieux les résultats de ces travaux. Il est déjà prévu que la Commission intervienne lors des GT de Printemps du CC Sud sur ce point.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Projet pêche artisanale

A.Murillas (AZTI) a réalisé au travers d'une présentation un point d'étape sur le projet actuellement réalisé, visant à renforcer la participation de la Pêche Artisanale dans le processus décisionnel. A la suite de la réalisation d'une cartographie de toutes les structures Pêche du Territoire du CC Sud, l'implication de la Pêche Artisanale a été appréciée selon des principes de bonne gouvernance, et ce pour plusieurs cas d'études. Les orientations globales des différents principes analysés ont été présentées, ainsi que les démarches à venir.

Les réactions à cette présentation ont été nombreuses et nourries, reflétant tout l'intérêt d'une telle étude pour les Membres du CC Sud. La question de la définition de la Pêche Artisanale semble plus que jamais sujette à désaccords entre Membres, étant par ailleurs précisée que pour le projet, c'est la définition Communautaire (moins de 12 mètres et arts dormants) qui s'appliquait. De nombreuses remarques portant sur les éléments présentés ont été émises, auxquelles l'Azti répondra de manière électronique.

Pêche plaisance

Les principales conclusions de cet atelier ont été présentées, étant par ailleurs indiqué que cet atelier avait été un franc succès, au regard d'une participation très nombreuse. De même, et comme en témoigne le rapport de 120 pages (http://www.verdeprofundo.net/wpcontent/uploads/2016/09/Informe_Taller_PMR_At_lantico_Iberico.pdf) relatant les échanges, ceux ci ont été nombreux et fournis.

Les enseignements suivants ont pu être tirés :

- L'activité de Pêche plaisance est globalement peu étudiée.
- Son cadre de gestion est global et diffus.
- Il existe un chevauchement d'usages de cette pratique avec de nombreuses autres
- Il existe un déficit de communication entre la pêche de loisir, la pêche commerciale et les scientifiques

Ces éléments proviennent de différentes causes (manque de structuration et de cadre pour la collecte des données), et appellent de manière générale en une principale priorité, celle du renforcement et de la structuration de la connaissance des activités de Pêche plaisance.

Cette présentation a été appréciée par les Membres, d'autant que les points évoqués rejoignent totalement les travaux au long court du CC sud sur ce sujet. Il est à espérer





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+ 33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

que cet atelier pourra utilement contribuer à la finalisation de cet avis, qui sera de nouveau discuté lors des GT de printemps.

Ila été souhaité que ce rapport soit diffusé le plus largement possible, qu'il soit communiqué à toutes les administrations, et enfin qu'il figure au sein du futur avis du CC Sud.

Le Secrétariat a réagi en indiquant qu'il contribuerait à hauteur de ses moyens, par exemple en plaçant ce rapport sur son site Internet. Il pourra par ailleurs être décidé par le Comité Exécutif de placer ce rapport en annexe du futur avis, ainsi que cela est traditionnellement réalisé.

Obligation de Débarquement

Sous ce point de l'ordre du jour, différents objectifs sont recherchés. Les Membres seront tout d'abord informés du contenu des décisions récemment adoptées, concernant le déploiement de l'Obligation de Débarquement en 2017. Afin de nourrir le reporting de la DG Mare sur ce sujet, les Membres seront ensuite interrogés sur leur vécu, et qu'ils témoignent des modalités de déploiement jusqu'alors. Enfin, un débat visera à arrêter une direction générale quant à l'ambition du CC Sud pour 2018 et au delà.

Avant d'initier le traitement de ces 3 points, le Secrétariat a présenté quelques éléments d'analyse personnelle, visant à ce que les Membres s'interrogent sur la meilleure stratégie à tenir pour les mois à venir.

Point d'information :

Les Actes Délégués aujourd'hui en vigueur ont été survolés, puisque par ailleurs disponible sur le site internet du CC Sud. Il doit être noté le renouvellement des principales dispositions existantes, et la poursuite d'une politique des petits pas, quant au déploiement de cette nouvelle Obligation. En effet, seule la flottille des fileyeurs à Baudroies sera nouvellement concernée par cette Obligation en 2017; des aménagements autour de la Taille minimale du Chinchard Ibérique ayant par ailleurs été obtenus. Ces dispositions sont pleinement en lien avec la recommandation jointe du Groupe d'Etats Membres, ce dont il convient de se féliciter, puisqu'elle traduit une opérationnalité réelle de la régionalisation.

Bilan du déploiement :

Le questionnaire proposé par la DG Mare afin de favoriser un reporting homogène n'ayant été estimé que peu propice à des travaux collectifs, il a été proposé de réaliser ce bilan au regard de 4 éléments d'analyse (information aux marins pêcheurs, devenir des ex-rejets, suivi des dispositions adoptées dans les « plans rejets », autres problèmes). Cette méthode a été validée, en y adjoignant deux autres thématiques, la qualité des échanges avec le Groupe d'Etats Membres, et le financement des actions permettant la mise en œuvre de l'OD. Plusieurs Membres ont par ailleurs déploré le contenu du





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

questionnaire de la DG Mare, soit par ce qu'il semblait orienté, soit par ce qu'il semblait pour partie impossible de répondre à certaines questions.

* Informations/ Communication : Il a été estimé que les Marins Pêcheurs étaient relativement bien informés de leurs nouvelles Obligations, grâce aux structures professionnelles et aux Etats Membres et à la Commission (création de pages Internet dédiées, ou de jeux de fiches explicatives).

* Mise en œuvre/Application : De manière globale, l'aversion du secteur envers cette nouvelle obligation demeure importante, principalement du fait de l'absence de visibilité et des importantes conséquences socio économiques potentielles.

Il faut souligner et retenir :

- Que l'imposant changement de culture lié à la gestion des captures indésirées, est en cours, mais qu'il demandera encore du temps pour être parfait. Il est ainsi estimé que les choses s'améliorent (évitement captures indésirées, déclarations de toutes les captures soumises à l'OD), même si à l'évidence, les choses sont perfectibles.
- Que l'application de certaines dispositions fixées dans les « plans rejets » autorisant une poursuite de certains rejets (slipping, rejets pour cause de haut taux de survie) n'est pas synonyme d'une absence d'amélioration des pratiques ; à l'instar de l'Arrêté Ministériel Français portant équipement obligatoire en matière de dispositif de tri (table, goulotte), pour favoriser la survie de la langoustine.
- Qu'il existe encore de réelles difficultés dans la déclaration des rejets couverts par une exemption De Minimis du fait de certains logiciels LogBooksElectroniques non adaptés, ou pour les navires de moins de 12 m, soumis à déclaration papier

* Suivi : Du fait des éléments précédemment évoqués, les volumes d'ex-rejets ramenés à terre sont sans doute peu élevés, tout comme les quantités rejetées et déclarées sous l'exemption De Minimis sont très certainement inférieures à la réalité. Néanmoins, des données sont instruites et traitées par les Administrations.

* Collaboration avec le Groupe d'Etats Membres (GEM) : Le CC Sud déplore en 2016 un démarrage tardif des travaux, ainsi qu'une non-compréhension « philosophique » quant à la poursuite du déploiement de l'OD souhaité par le GEM, dans un contexte réglementaire aussi incertain. En revanche, il faut souligner tous les efforts réalisés par la présidence Portugaise dans la communication portant sur le suivi des travaux.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

De manière plus globale, il est certain que la collaboration avec le GEM peut être améliorée, et que des bons points comme de mauvais peuvent être octroyés à chacune des Présidences. Il est espéré qu'après avoir éprouvé plusieurs méthodes de travail, les choses soient aujourd'hui plus claires, et qu'une capitalisation méthodologique ait lieu.

* Financements/ projets : De très nombreux travaux scientifiques (sélectivité, accompagnement..) sont aujourd'hui réalisés ou en phase d'achèvement, alors même que l'instrument financier devant permettre l'accompagnement et la mise en œuvre de la PCP est tout juste opérationnel. Le FEAMP n'aura ainsi été d'aucune aide pour le démarrage du déploiement de l'Obligation de Débarquement, et sans l'implication de divers autres partenaires financiers, aucune nouvelle solution ne serait aujourd'hui opérationnelle. Cet état de fait doit tout à la fois être pragmatiquement perçu comme une défaillance et un témoin de la bonne composition de toutes les parties prenantes.

* Divers : De très nombreux problèmes dans l'application de la mise en œuvre de l'OD demeurent. Ceux-ci portent sur les choke species (poisson sanglier, sole) et enfin sur les incertitudes liées plus globalement à la gestion des quotas dans un cadre nouveau.

Perspectives 2018 – 2019 :

De nombreux échanges de vues d'ordre politique ont été exprimés, reflétant des opinions relativement diverses quant à la stratégie à adopter durant les 15 mois à venir, qui devront théoriquement être mis à profit pour prévoir toutes les dispositions relatives à la pleine et entière Obligation de Débarquement.

De manière générale, les problèmes sont assez bien identifiés et les divergences portent avant tout sur la direction à fixer. Si la refonte de la PCP apparaît comme une volonté trop extrême, il doit cependant être noté combien un éventuel « détricotage » Britannique post-Brexit de la PCP, serait vécue comme une humiliation par les parties prenantes Européennes qui considèrent les Autorités Anglaises comme la principale source d'inspiration de cet accord politique. Les Membres du CC Sud appellent à une prise de décision rapide, en ce qui concerne tout à la fois certains points au niveau Communautaire(méthode de calcul pour le suivi de l'utilisation des exemptions De Minimis) que nationaux (répartition des quotas). Plus globalement, de nombreuses questions et impacts potentiels sont aujourd'hui identifiés, auxquels une réponse devra être apportée pour favoriser la bonne mise en œuvre de l'OD.

De manière opérationnelle, il conviendra de travailler sur tous les fronts, en étant force de proposition, et en tentant de convaincre les décideurs sur les éléments sur lesquels le CC Sud s'est déjà positionné (poisson sanglier.). Il semble manifeste, au vu de la technicité de certains débats (précisions code engins..) que les structures professionnelles seront les plus à même de préciser les dispositions à mettre en œuvre pour que la prise en compte de toutes les captures dans la gestion soit effective.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Dans cette perspective, une présentation des nouveaux travaux visant à estimer la survie a été réalisée par l'AGLIA. Cette étude, reposant sur la méthodologie standard au niveau européen, vient confirmer les niveaux de survie mis en avant en 2014, et ainsi légitimer unes des principales revendications du CC Sud, l'exemption survie pour cette espèce. Fort de ces résultats, cette exemption sera de nouveau sollicitée pour 2018 et au delà.

Questions diverses

* Sergio Lopez a informé les Membres de son récent changement de structure. De ce fait, il a estimé qu'un débat interne au secteur espagnol devait être organisé pour que soit identifié un éventuel nouveau Président du Groupe de Travail Pêches Traditionnelles. Il a en outre indiqué qu'il n'occuperait plus le siège du CC Sud lors des réunions organisées par l'Agence Européenne de Contrôle, puisque José Manuel Beltran, avec qui il travaillera y siège déjà pour le compte d'un autre CC. Le Comité Exécutif devra donc déterminer un nouveau représentant, qui pourra être JM Beltran.

* Les représentants de **CooPesMadeira** sont intervenus pour dénoncer les importants rejets de thonidés ayant lieu dans le Golfe de Guinée qui impactent les pêcheries des RUP Portugaises. En outre, ils se sont émus des captures d'espadon réalisées par des filets pélagiques. Enfin, ils ont souligné l'obligation de débarquement devait aussi être perçu comme un moyen pour améliorer la connaissance scientifique.

*M. Santurtun a présenté les travaux réalisés par l'AZTI dans le cadre de l'accompagnement de l'Obligation de Débarquement. Ces travaux sont nombreux, et portent aussi bien sur la sélectivité, les taux de survie, les conséquences sur l'état de la ressource que sur l'accompagnement particulier pour la Pêche Artisanale.

